

DROITS DES MINORITÉS

Réunion pour la décennie internationale des personnes d'ascendance africaine - Région Afrique 2019

Les 23 et 24 octobre 2019 s'est tenu à l'hôtel King Fahd, au Dakar, un séminaire pour débattre des questions ayant trait à la décennie des personnes d'ascendance africaine (2015 - 2024) organisé par l'Union Africaine et L'ONU.

La République de Maurice était représentée par Mylène Lecoq-bamboche et Rakesh Emrith, fonctionnaire au ministère de la Justice et Lindley Couronne, directeur de l'ONG DIS-MOI (Droits Humains océan Indien).

Le «Citizens and Diaspora Directorate» de l'Union Africaine a organisé la réunion de consultation régionale pour la région africaine du 23 - 24 octobre 2019. Cette réunion a pour but de sensibiliser les gouvernements africains suite à la décennie proclamée, au programme d'activités et à une consolidation de leur engagement par rapport aux mesures à implémenter à différents niveaux. Universitaires, représentants des gouvernements et membres de la société civile furent appelés à réfléchir ensemble sur ces trois grands axes de la décennie et surtout penser à la manière d'atteindre les objectifs pendant les prochains cinq ans, jusqu'en 2025. Pendant deux jours, des panellistes ont apporté des réflexions par rapport aux thèmes : reconnaissance, justice et



développement. L'assemblée était invitée à faire des représentations et contribuer à la discussion.

Maurice était représenté par des personnes de la société civile, notamment de la Fondation de l'ascendance et de la diaspora africaine (Maurice) en termes de panéliste et l'ONG Dis-moi et d'un

représentant du gouvernement. En général, l'ensemble des participants à la réunion a bien fait ressortir qu'il est impératif de mettre en place une série d'actions pour réparer et panser les blessures provenant de faits historiques et d'essayer de réécrire l'histoire dans un but d'affirmation identitaire. Pour cela,

les universitaires ont suggéré une panoplie d'outils pédagogiques afin d'intégrer l'histoire de l'Afrique dans les programmes d'études, mais ayant aussi pour but d'améliorer la visibilité des personnes d'ascendance africaine dans nos sociétés.

La Décennie des personnes d'ascendance africaine 2015 - 2024

Des millions de personnes s'identifiant comme des individus d'ascendance africaine vivent dans plusieurs régions du monde. Il a été noté qu'à travers la population mondiale, les personnes d'ascendance africaine se trouvent parmi les groupes les plus pauvres, marginalisés, discriminés et restent parmi les non-privilegiés en termes d'éducation, de logement et de sécurité sociale.

Le 18 novembre 2014, une résolution fut votée par l'Assemblée Générale des Nations Unies avec pour but de remédier à cette situation. La décennie des personnes d'ascendance africaine fut proclamée. Observée de 2015 à 2024, cette décennie invite différents acteurs à implémenter des actions concrètes par rapport à trois axes bien précis : la reconnaissance, la justice et le développement des peuples d'ascendance africaine.

Reconnaissance
Il a été recommandé que les États prennent des mesures concrètes pour aider la personne d'ascendance africaine à exercer ses droits d'ordre économique, social, culturel, civil et politique, et la protéger contre toute forme de discrimination directe ou

indirecte. Il est aussi recommandé que les États élaborent un plan d'action et des activités relatant à la décennie proclamée et recueillent aussi des données statistiques fiables dans le respect de la vie privée et du principe d'auto-identification.

Justice

Une mise en place de mesures pour assurer l'égalité devant la loi et éliminer les phénomènes dits «déficit de faciès» est préconisée. Ici, il s'agit de surtout prévenir et punir les actes de torture et les traitements inhumains et dégradants, hormis par des agents de l'État.

La reconnaissance des souffrances subies par des hommes, femmes et enfants faits esclaves ou ayant vécu l'apartheid, des génocides ou d'autres tragédies ne pourront se faire que

si les États concernés s'engagent à y remédier en faisant face à leur obligation morale. Pour cela, des mesures spéciales furent élaborées, telles que la discrimination positive pour surmonter les disparités existantes et structurelles résultant de faits historiques.

L'application de mesures pour protéger des groupes ancestraux des personnes d'ascendance africaine et l'accès à une éducation de qualité et sans discrimination font partie d'un plan élaboré sous le thème du développement. D'autres mesures incluent l'accès sans discrimination à l'emploi, la santé et au logement.

Dr Mylene Lecoq-Bamboche
African-descent Diaspora (Mtius) Foundation



21.11.2019

Sources : <https://www.un.org/fr/events/africandescentdecade/background.shtml>



DIS-MOI (Droits Humains-Océan Indien) est une organisation non gouvernementale qui aide à promouvoir la culture des droits humains dans la région du sud-ouest de l'océan Indien, notamment les Seychelles, Maurice, Rodrigues, Madagascar et les Comores. Fondée en 2012, l'organisation milite pour la défense et l'enseignement des droits humains. Vos dons sont les bienvenus.

DIS-MOI, 11 BROAD AVENUE, BELLE-ROSE, QUATRE-BORNES
TÉL : 4665673 - INFO@DISMOI.ORG - HTTP://WWW.DISMOI.ORG

DISCLAIMER

Les informations contenues dans ces deux pages n'engagent que l'association DIS-MOI (Droits Humains-Océan Indien) et les intervenants. La reproduction, la diffusion et / ou la distribution de ces informations ne sont pas autorisées sans la permission de DIS-MOI.